

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 août 2015

Le Conseil Municipal de Charbonnier les Mines s'est réuni le 29 août 2015 sous la présidence de M. Pascal Berthelot, Maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT Pascal, Maire, Mme MESTRE Hélène, M. ZAJIC Gilles, Maires Adjoints, M. PELISSIER Philippe, Mme BINET Marilyn, M. MARQUES Adelino, Mme SOUSA Noémie, M. FARY Jean-François, M. ANASTACIO José.

Absents : Mme JACQUET Marie-Laure (qui a donné procuration à M. BERTHELOT), M. BESSON Nicolas, M. PAULET Sébastien (qui a donné procuration à M. ANASTACIO José), Mme LAVIE-JAFFEL Nathalie, M. LOINTIER Jean-Michel (qui a donné procuration à M. ZAJIC Gilles), M. VALLON Jérôme (qui a donné procuration à M. FARY).

Secrétaire de séance : Mme MESTRE Hélène.

INSTAURATION D'UN PERMIS A POINTS A LA CANTINE SCOLAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal, avant la tenue de la séance, reçoit une délégation représentant le conseil municipal des jeunes. Celui-ci a tenu à présenter aux élus le travail que les enfants ont réalisé sur la mise en place d'un permis à points à la cantine scolaire. Chaque enfant fréquentant la cantine disposera d'un capital de 12 points, susceptible de varier en fonction de son comportement. Un tableau avec les noms des enfants inscrits à la cantine permettra de suivre l'évolution des points. En cas de suppression totale des points, une exclusion temporaire de la cantine pourra être prononcée.

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes, accompagnés des élus locaux se rendront prochainement à Paris pour visiter le Palais de l'Élysée.

Le Maire remercie les jeunes de l'intervention et, après leur départ, ouvre la séance.

Avant d'aborder les différentes questions à l'ordre du jour, le maire donne lecture du compte rendu du 16 juillet 2015 qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. APPROBATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE

Le Conseil approuve l'instauration du permis à points à la cantine scolaire et le règlement de celle-ci.

2. AFFAIRES SCOLAIRES

Le Maire informe les élus des travaux réalisés, durant l'été, dans les locaux scolaires.

Il rappelle que les activités TAP ont lieu, cette année, vendredi après midi de 13 H 30 à 16 H 00. Elles se déroulent à Moriat, le pôle enfance-jeunesse n'étant achevé à Saint Germain Lembron. L'activité proposé est le jardinage, le transport étant assuré en bus.

3. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE - EAU ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ANNEE 2014

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'obligation qui incombe aux collectivités territoriales d'établir un rapport sur le prix et la qualité de l'eau (eau et assainissement non collectif). Ces rapports, préparés par le SIVOM de l'eau d'Issoire, ont été communiqués aux conseils municipaux.

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE DE CHARBONNIER LES MINES

La coopérative scolaire ayant réglé la somme de 150 € pour l'achat de jeux à l'école maternelle, le Conseil décide de lui verser une subvention exceptionnelle du même montant.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire demande à la commission des travaux d'examiner le projet d'enfouissement des réseaux basse et moyenne tension d'éclairage public, rue du puits saint Alexandre. Une décision du conseil municipal interviendra ultérieurement.

- Le plan d'opération interne élaboré par PRAXY pour la plateforme de compostage est présenté aux élus. Il s'agit de définir les mesures d'organisations et d'intervention, en cas de sinistre. Ce document a été validé par le SDIS 63. Le Conseil prend acte.

- Le maire indique que les Communes de BRASSAC LES MINES, STE FLORINE, AUZAT LA COMBELLE et CHARBONNIER LES MINES ont adopté une position commune en rejetant le projet de plan de prévention des risques miniers. Une réunion doit prochainement se tenir en sous préfecture d'Issoire. Les élus espèrent être entendus par les services de l'Etat. Dans le cas contraire, une action en justice pourra être intentée afin de défendre les intérêts des Communes.